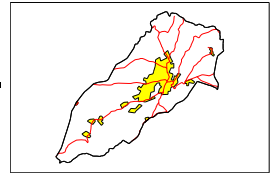


DEPARTEMENT DU RHONE
SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
 COMMUNE DE
SOUCIEU EN JARREST

N° INSEE
69176



DDT 69 **Service Planification Aménagement Risques**
Unité Fiscalité – ADS – SUP (UFAS)
 ☎ 04.78.62.50.50 **165 Rue Garibaldi – CS 33862 - 69401 LYON cedex 03**

	Symboles	Codes	Intitulé	Symboles	Codes	Intitulé
L		A2	Passage des conduites souterraines d'irrigation		I1	Maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, hydrocarbures, de produits chimiques
		A4	Terrains riverains des cours d'eau non domaniaux : exécution des travaux et entretien des ouvrages		I2	Utilisation de l'énergie hydraulique
		A5	Canalisations publiques d'eau et d'assainissement		I3	Établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures, de produits chimiques
		A9	Zones agricoles protégées		I4	Ouvrages de transport et de distribution d'électricité
E					I5	Établissement des canalisations de distribution de gaz
					I6	Exploration et exploitation des mines et carrières
		AC1	Protection des monuments historiques <i>1: Classés 2: Inscrits</i>		Int1	Voisinage des cimetières
			Périmètre des abords		JS1	Protection des installations sportives
		AC2	Protection des sites et monuments naturels : 1: classés 2: inscrits		PM1	Risques naturels prévisibles (PPRNP) et risques miniers (PPRM)
G		AC3	Réserves naturelles régionales		PM2	Installations classées et sites constituant une menace pour la sécurité et la salubrité publique
		AC4	Sites patrimoniaux remarquables		PM3	Risques technologiques (PPRT)
		AC4'	Plans de valorisation de l'architecture et du patrimoine		PM4	Zones de rétention, de mobilité, ou stratégiques pour la gestion de l'eau
E		Ar3	Magasins à poudre de l'Armée et de la Marine (zones de prohibition et zones d'isolement)		PT1	protection contre les perturbations électromagnétiques
		Ar5	Fortifications, ouvrages militaires		PT2	Transmissions radioélectriques protection contre les obstacles
					PT3	Communications téléphoniques et télégraphiques
N		AS1	Périmètres de protections des eaux potables et minérales		T1	Chemins de fer
		EL3	Halage et marchepied		T4	Aéronautiques de balisage
		EL5	Visibilité sur les voies publiques		T5	Aéronautiques de dégagement
		EL6	Terrains nécessaires aux routes		T8	Transmissions radioélectriques : protection des installations de navigation et d'atterrissage
		EL7	Alignements (se reporter aux plans d'alignements à grande échelle)			
		EL10	Cœur de parcs nationaux			
		EL11	Voies express et déviations d'agglomérations			

Etabli : NOVEMBRE 2021

Modifié :

En référence à l'article L. 151-43 du code de l'urbanisme, on trouvera ci-après une liste et des plans des servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation du sol.

Les servitudes sont les suivantes :

AC1 - Servitudes de protection des monuments historiques : classés ou inscrits

I4 - Servitudes relatives à l'établissement d'ouvrages de transport et de distribution d'électricité

PM1 - Servitudes résultant des plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et des plans de prévention des risques miniers (PPRM)

AC1 - Servitudes de protection des monuments historiques : classés ou inscrits

I - REFERENCES AUX TEXTES OFFICIELS

Périmètre de protection délimité au titre des abords des monuments historiques classés ou inscrits
code du patrimoine - articles L.621-1 à L.621-32, R.621-1 à R.621-97.

II - SERVICES RESPONSABLES DE LA SERVITUDE

Unité Départementale de l'architecture et du Patrimoine du Rhone et de la Métropole de Lyon -
DRAC
Le Grenier d'Abondance
6 Quai Saint Vincent
69283 LYON cedex 01
Tél : 04 72 26 59 70

III - NOMS DES OUVRAGES CREANT LA SERVITUDE ET ACTES L'AYANT INSTITUTEES SUR LE TERRITOIRE

• Les restes d'aqueduc romain (4 arches) et quelques ruines situées dans la Vallée du Garon sur le territoire de BRIGNAIS.

Le périmètre de protection de 500 m déborde sur les communes de Chaponost et Soucieux en Jarrest.

→ **Clas. M.H. du 20/03/1912.**

• Réservoir de chasse du siphon de Soucieu (aqueduc romain du Gier) - Parcelles cadastrales n° 141, 144, 145, 149, 43, 44, 45p, 38, 40, 41, 42, 113, 122, 140, 142, 32 et 45p à SOUCIEU EN JARREST.

Le périmètre de protection de 500m déborde sur les communes de Orliénas et Brignais.

→ **Clas. M.H. du 18/02/1930.**

• Inscription au titre des MH de l'aqueduc du Gier, section du Pont du Merdanson à ORLIENAS. Le pont du Merdanson, les éléments maçonnés qui le prolongent de part et d'autre de la rivière Merdanson ainsi que les parcelles sur lesquelles ils se trouvent ainsi que les éléments qui pourraient se trouver sur la partie non cadastrée longeant la RD n°30, lieudit Les Pierres Blanches, section BK, parcelles 16, 34 et 420.

Le périmètre de protection de 500 m déborde sur les communes de Soucieux en Jarrest et Saint Laurent d'Agny.

→ **A.P. n°21-201 du 07/05/2021 - RAA AURA n° 85 du 12/05/2021.**

I4 - Servitudes relatives à l'établissement d'ouvrages de transport et de distribution d'électricité

I - REFERENCES AUX TEXTES OFFICIELS

Code de l'énergie : articles L.323-3 à L.323-10 et articles R.323-1 à R.323-22.

II - SERVICES RESPONSABLES DE LA SERVITUDE

R.T.E. -
G.M.R. LYONNAIS
757 Rue de Pré Mayeux
01120 LA BOISSE
Tél : 04 72 01 25 39

III - NOMS DES OUVRAGES CREANT LA SERVITUDE ET ACTES L'AYANT INSTITUEE SUR LE TERRITOIRE

- Ligne 400 kV CHARPENAY à ECHALAS 1 aérienne – ref I4-444619258-3298-1-3440
– **DUP du 04/08/1982 - AP du 11/09/1984**
- Ligne 400 kV CHARPENAY à ECHALAS 2 aérienne – ref I4-444619258-3301-1-6144
– **DUP du 04/08/1982 - AP du 11/09/1984**

PM1 - Servitudes résultant des plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et des plans de prévention des risques miniers (PPRM)

I - REFERENCES AUX TEXTES OFFICIELS

Plan de prévention des risques naturels prévisibles établi en application du code de l'environnement : articles L.562-1 à L.562-9 ; R.562-1 à R.562-11.

Plan de prévention des risques miniers établi en application du (nouveau) code minier Article L.174-5 (renvoi au code de l'environnement).

II - SERVICES RESPONSABLES DE LA SERVITUDE

Direction Départementale des Territoires du Rhône -

Service Planification Aménagement Risques -

UPR

165 Rue Garibaldi -

CS 33862 -

69401 LYON cedex 03

Tél : 04 78 62 53 32

E-mail : ddt-spar-pr@rhone.gouv.fr

III - NOMS DES OUVRAGES CREANT LA SERVITUDE ET ACTES L'AYANT INSTITUEE SUR LE TERRITOIRE

• Plan de Prévention des Risques Naturels inondation (PPRNI) du GARON (révision et élargissement à l'ensemble du bassin versant).

Ce plan de prévention comprend les éléments suivants :

Arrêté Préfectoral d'approbation

- une note de présentation

- un règlement et une carte annexe

- cartes d'enjeux - cartes des aléas

- cartes de zonages et carte zone blanche

- annexes pour information.

Ce plan de prévention délimite des zones rouge, violette, bleue, verte et blanche.

Pour connaître les prescriptions spécifiques à chaque secteur, se reporter au document officiel, principalement le règlement et les cartes de zonages.

NB : commune nouvelle de CHABANIERE -janv 2017- (ex-commune de St Didier /s Riverie, St Maurice s/ Dargoire et St Sorlin) ;

commune nouvelle de BEAUVALLON -janv 2018- (village de Chassagny, St Andéol le Château et St Jean de Touslas).

→ **AP n°DDT-SPAR-2015-06-05-01 du 11/06/2015 (RAA du 19/06/2015).**